Les revendications lycéennes sont légitimes
La répression à l'égard des lycéen·nes doit cesser

La liberté d'expression et le droit de manifester doivent être rétablis, le droit à l'éducation des jeunes ne doit pas être menacé

Depuis le 21 septembre 2026, les lycéen·nes et les étudiant·es se sont mobilisé·es pour dénoncer un service public de l'éducation laissé à l'abandon.
Plutôt que d'apporter des solutions, le gouvernement a répondu tantôt par le mépris, tantôt par une répression brutale : des dizaines de jeunes mutilés, 10 000 gardes à vue dont une très grande majorité de mineurs.

En Haute Garonne, nos organisations ont constaté cette répression acharnée à l'encontre de mineurs : des violences quotidiennes, contrôles d'identité, fouilles, prises de photographies illégales, charges policières, interpellations, gardes à vue d'intimidation et non suivies de mises en causes pénales pour la plupart. Ces pratiques sont disproportionnnées, abusives, violentes et humiliantes. Elles portent atteinte aux droits des jeunes à manifester, à leur dignité et à leur sécurité.

Nos organisations appellent les pouvoirs publics à apporter des réponses de nature politique, à rétablir la liberté d'expression et le droit de manifester plutôt que de violenter la jeunesse mobilisée.

Nous dénonçons le « télégramme » du 13 novembre, co-signé par le ministre de l'éducation et celui de l'intérieur qui appelle les chef·fes d'établissement à coopérer à la répression en leur demandant d'engager systématiquement des poursuites disciplinaires contre les élèves participant aux blocages.

Nous demandons aux autorités académiques locales de refuser de participer à cette politique visant à étouffer des revendications légitimes. Aucun·e jeune ne doit être sanctionné·e ou exclu·e de son établissement pour avoir exprimé ses idées politiques.

Nos organisations seront particulièrement vigilantes et apporteront leur soutien aux jeunes et aux parent·es lors des conseils de discipline s'ils étaient saisis dans des établissements de l'académie.

Conseil de discipline : élèves, parent·es, vos droits :

Contacts en cas de conseil de discipline :
toulouse@ldh-france.org

« *Ne pas jeter sur la voie publique* »